

Le travail forcé dans les colonies françaises

Objectif méthodologique

- Travail sur la présentation des documents: réfléchir sur le statut des documents en fonction de leurs auteurs, de leur contexte de création. Bien distinguer la fiabilité d'un document, son objectivité.
- Prélever des informations et compléter un organigramme

Travail 1 : présentation des documents

Faire une présentation habituelle mais en mettant l'accent sur les statuts de ces documents, en fonction des auteurs

Travail 2 : répondre aux questions

Prélever les informations en les hiérarchisant.

- **Document 1:** Quelle définition donne-t-on au travail forcé ? A qui profite le travail forcé ? Quels sont les espaces concernés ? Quelles sont les conditions de travail et les formes de travail forcé ?
- **Document 2 :** Que construisent-ils ? Décrivez les conditions de travail.
- **Document 3 :** Repérez Bangui sur la carte. Que doivent fournir les récolteurs à la compagnie forestière ? Quelle est la punition décrite par Gide et pourquoi ?

Travail 3 : Faire la synthèse en complétant l'organigramme



Document complémentaire : l'Afrique équatoriale française

Les collections de l'histoire : le temps des colonies. H.S. n° 11
Le pillage de l'Afrique noire – C. Coquery-Vidrovitch

Document 1 : le travail forcé dans les colonies

Nous qualifions ainsi des formes de travail imposées, mais qui, contrairement à l'esclavage, sont temporaires et rémunérées, bien qu'à des conditions inférieures à celles du marché local. [...]

Le travail forcé

Cinq formes de travail forcé ont été décrites dans la Conférence générale de 1930 du BIT : les réquisitions de main d'œuvres, les prestations, le travail des conscrits, le travail pénal, les cultures obligatoires.

Le travail forcé au bénéfice des colons

[...] Mais les zones qui eurent le plus à souffrir furent celles livrées aux compagnies concessionnaires en Afrique centrale : dans l'État libre du Congo, les colonisés furent contraints à une épuisante collecte du caoutchouc naturel, imposée au prix des pires sévices (cf. leur dénonciation par Edmund Morel dans *Red Rubber...* en 1907 ou le réquisitoire d'André Gide pour l'AEF - *Voyage au Congo*, 1927).

Le travail forcé au bénéfice de l'État colonial

En Afrique française subsaharienne, si les diverses formes de travail forcé ont été détournées à maintes reprises au bénéfice des colons – en particulier à Madagascar – elles sont avant tout exercées au bénéfice de l'Etat colonial. En effet, les colonies étaient peu peuplées, leur population qui avait gardé la maîtrise de la terre était en mesure de trouver sa subsistance dans les cultures vivrières sans aller travailler dans les plantations et chantiers coloniaux (d'où le thème de la *paresse invétérée de l'indigène*).

Il y avait eu déjà des *réquisitions* de porteurs – dans toutes les colonies européennes – lors de la pénétration coloniale.

La durée annuelle des *prestations en travail* fut limitée à deux semaines en AOF. Il s'agissait d'employer la population adulte et masculine à des travaux d'intérêt local : entretien des routes, constructions d'édifices. On pense à la *corvée* d'Ancien régime, mais le colonisateur s'inspira aussi de certaines prestations exigées dans l'Afrique ancienne : ainsi à Madagascar, le *fokonolona*.

Il exista également des réquisitions de main d'œuvre utilisée plus longtemps, loin du village, pour des grands travaux : routes, barrages, chemins de fer (cf., en AEF, la construction du Congo-Océan, réputé avoir coûté *autant de morts que de traverses*, dénoncée par Albert Londres dans *Terre d'ébène*, en 1929).

[..] Certaines réquisitions se firent pour des chantiers lointains : Voltaïques dans les chantiers forestiers de la Côte d'Ivoire, travaux et cultures de l'Office du Niger, etc.

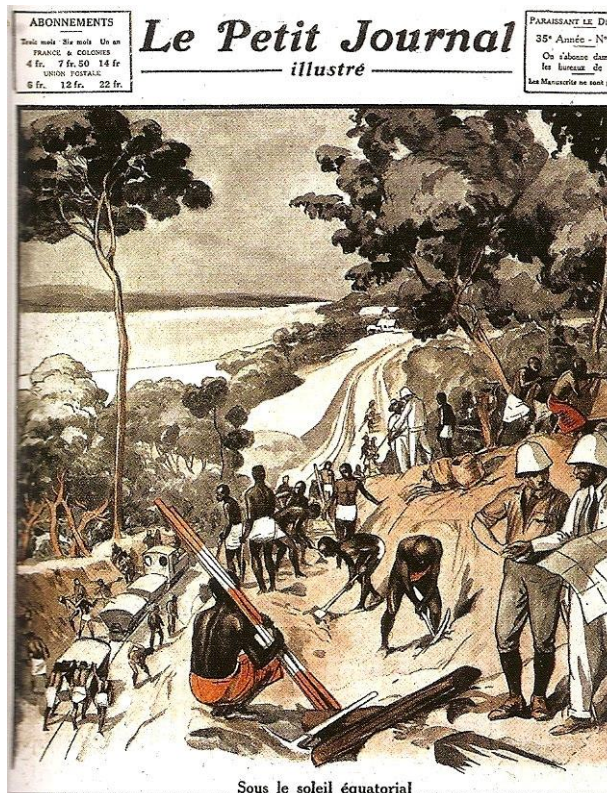
On peut évoquer également *l'effort de guerre* auquel pendant les deux guerres mondiales la population contribua par la fourniture de produits stratégiques (caoutchouc de cueillette en Guinée, etc.). [...]

Enfin, on évoquera les cultures obligatoires, liées souvent à la volonté de développer des cultures d'exportation. Ainsi dans les *champs du commandant*, les Africains devaient fournir des prestations de travail. Dans certains cas, cela n'excédait pas un jour de travail par semaine. Dans d'autres, cela donna lieu à des abus criants dénoncés à plusieurs reprises, sans grand résultat, par les Inspecteurs des colonies : ainsi lorsque, en Haute-Volta, le gouverneur Hessling (1919-1927) voulut développer la culture du coton.

L'abrogation du travail forcé (loi Houphouët-Boigny, 1946) met fin à ce que l'on appelle encore aujourd'hui dans certaines anciennes colonies *le temps de la force*.

Bernard SALVAING, notice extraite de "Ecrire une nouvelle histoire de l'Europe", Université de Nantes, 2016

**Document 2 : travaux sur la ligne
ferroviaire du Congo-Océan
construite de 1921 à 1934**



Le petit journal, 6 juillet 1924

Document 3 : « Une immense plainte m'habite »

Au retour du Congo, en 1927, André Gide rapporte les traitements inhumains infligés aux récolteurs du caoutchouc par les agents de la Compagnie forestière :

« 29 octobre. [...] *Les récits du chef de Bambio* [à l'ouest de Bangui] confirment tout ce que *Samba N'Goto* [chef indigène] m'avait appris. Il me raconte en particulier le « bal » du dernier marché de Boda. J'en transcris ici le récit, tel que je l'ai copié d'un carnet intime de Garron [un chasseur d'éléphants].

« A Bambio, le 8 septembre, dix récolteurs de caoutchouc, (vingt, disent les renseignements complémentaires) de l'équipe de Goundi, travaillant pour la Compagnie forestière – pour n'avoir pas apporté de caoutchouc le mois précédent (mais, ce mois-ci, ils apportaient double récolte, de 40 à 50 kilogrammes) – furent condamnés à tourner autour de la factorerie sous un soleil de plomb et à porter des poutres de bois très pesantes. Des gardes, s'ils tombaient, les relevaient à coups de chicotte.

Le "bal" commencé dès huit heures, dura tout le long du jour sous les yeux de MM. Pacha [administrateur de Boda] et Maudurier, agent de la Forestière. Vers onze heures, le nommé Malongué, de Bagouma, tomba pour ne plus se relever. On en avertit M. Pacha, qui dit simplement : "je m'en f..." et fit continuer le "bal". Tout ceci se passait en présence des habitants de Bambio rassemblés, et de tous les chefs des villages voisins venus pour le marché. " [...]

« 30 octobre. [...] Désormais, une immense plainte m'habite ; je sais des choses dont je ne puis pas prendre mon parti. Quel démon m'a poussé en Afrique ? Qu'allais-je donc chercher dans ce pays ? »

(André Gide, *Voyage au Congo*, © Gallimard, 1927, rééd. « Pléiade », 2001.)